

Appel à projets recherche TIERED

Dans le cadre de TIERED¹, un appel à propositions scientifiques pour l'année 2025, en lien avec l'IFREMER, INRIA et l'INSERM, est lancé en vue de soutenir financièrement des projets de recherche interdisciplinaires spécifiques et innovants. Ces propositions peuvent porter sur une période de deux ans et demi (mi-2025 à fin 2027) et ne peuvent pas dépasser un budget total de 45 000 euros.

Les propositions seront examinées par un jury international, le *Scientific Advisory Board* (SAB), dont les avis seront transmis aux conseils scientifiques de l'Institut pour les transformations environnementales et de l'Institut libre des transformations numériques, selon la thématique proposée, qui se prononceront sur les projets lauréats.

1. Objectifs et évaluation :

Ces ressources visent à financer des opérations de recherche fondamentale en tant que telles.

Par projet de recherche fondamentale, nous entendons un projet mené par un ou des membres de la communauté permanente de Sciences Po et d'au moins un des partenaires précités l'IFREMER, INRIA et INSERM de manière conjointe, autour d'une question de recherche innovante ou d'une approche nouvelle (dite « de rupture ») **entre les sciences humaines et sociales et des disciplines d'autres secteurs de recherche**. Les coopérations avec des partenaires extérieurs sont éventuellement envisageables ; cependant, ces derniers doivent trouver leurs propres financements.

1. La proposition scientifique devra présenter le projet de recherche envisagé, les méthodologies qui seront mises en œuvre pour le conduire et la contribution attendue par rapport à l'état des connaissances.
2. Les porteurs du projet devront montrer en quoi la recherche qu'ils souhaitent entreprendre sera une innovation majeure, un atout pour la visibilité de la recherche à Sciences Po et à l'IFREMER et/ou l'INRIA et/ou l'INSERM, susceptible de rendre les institutions encore plus visibles à l'échelle internationale, et présenter la complémentarité et la plus-value de la collaboration.
3. La proposition scientifique devra également clairement mentionner les activités de recherche (transcriptions, missions, enquêtes, etc.) que ces financements permettront de réaliser.
4. Les demandes de financement pour l'achat d'outils de recherche (type logiciels) ou pour la participation à des colloques ne seront prises en compte que si elles contribuent clairement à la réalisation de la recherche.
5. La proposition peut mentionner comme objectif la préparation d'une réponse à un appel européen ou national de plus grande envergure ; toutefois le projet soumis devra se suffire à lui-même et aboutir à une contribution scientifique (publication etc.).

L'évaluation portera donc sur :

- le caractère innovant et l'excellence scientifique du projet envisagé ainsi que son inscription dans des perspectives théoriques bien identifiées ;
- le caractère interdisciplinaire du projet ;
- la qualité des équipes impliquées, leur complémentarité et la plus-value de leur collaboration ;
- la faisabilité et la pertinence des activités prévues et notamment la description des démarches méthodologiques mobilisées.

Les projets doivent être interdisciplinaires et porter sur les transformations environnementales et/ou les transformations numériques.

2. Conditions d'éligibilité des projets

Les critères d'éligibilité des projets retenus sont les suivants :

- seuls les membres permanents de la faculté peuvent être porteurs de projets ;
- les projets doivent être portés par un chercheur ou enseignant-chercheur de Sciences Po et impliquer une équipe du ou des organismes partenaires, ou être co-portés par des chercheurs ou enseignants-chercheurs de Sciences Po et du ou des organismes partenaires ;

¹ Le projet "Transforming Interdisciplinary Education and Research for Evolving Democracies" (TIERED) est lauréat de l'appel ExcellenceS du 4ème Programme d'investissements d'avenir. Sciences Po bénéficie, avec ses partenaires, le CNRS, l'INRIA, l'INED, l'INSERM, l'IFREMER, l'INALCO, l'Université Paris Cité et l'IDDRI, d'une aide d'État gérée par l'Agence nationale de la recherche au titre de France 2030 portant la référence ANR-22-EXES-0014.

- les porteurs de projet doivent utiliser le formulaire proposé afin de faciliter le travail des évaluateurs et envoyer un CV du ou des porteurs de projet de maximum trois pages ;
- la proposition complète ne doit pas excéder 7 pages, bibliographie comprise, et sera rédigée en anglais : aucune annexe ne sera transmise aux évaluateurs ;
- les propositions déposées étant destinées à recevoir des fonds permettant le démarrage ou la réalisation d'une recherche nouvelle et originale, elles ne pourront pas porter sur des projets déjà financés par d'autres appels internes ;
- seuls les projets reçus avant la date de clôture indiquée dans l'appel seront pris en considération afin de permettre le bon déroulement des évaluations ;
- les projets doivent être adressés à projet.tiered@sciencespo.fr, même si d'autres personnes peuvent être en copie du mail ; pour toute question, il est conseillé d'écrire à la même adresse.
- Le budget doit présenter les coûts du projet par partenaire. Les dépenses sont éligibles jusqu'au 31 décembre 2027.

3. Modalités d'attribution

Les évaluateurs réunis au sein du *Scientific Advisory Board* (SAB) de Sciences Po étudieront l'ensemble des propositions et transmettront une évaluation écrite des propositions dont ils sont rapporteurs aux Conseils scientifiques des Instituts qui se prononceront sur les projets lauréats.

Une évaluation écrite sera communiquée au(x) porteur(s) de projet lors de la notification de décision.

Les fonds délivrés seront confiés à la gestion d'une des unités de recherche de Sciences Po, celle du porteur principal du projet retenu. L'intégralité du financement doit être consommée avant le 31/12/2027, sans possibilité de report.

Les porteurs des propositions retenues s'engagent à remettre un rapport d'activité à l'issue de leur financement ou au plus tard, en janvier 2028. Ils pourront être invités à présenter leurs travaux dans le cadre de journées scientifiques organisées dans le cadre de TIERED.

4. Calendrier

19 décembre 2025	Publication de l'appel à propositions
21 février 2025	Date limite d'envoi des propositions
Fin avril / mai 2025	Évaluation des propositions
Fin du printemps 2025	Notification des évaluations et des ressources accordées

5. Composition du SAB et des conseils scientifiques des Instituts

Le *Scientific Advisory Board* (SAB) est composé de 8 personnalités universitaires externes aux établissements.

Les conseils scientifiques des Instituts sont composés de :

- cinq membres de la faculté permanente de Sciences Po (avec une représentativité des disciplines fondamentales de l'établissement) dont au moins un membre du CNRS,
- trois représentants des établissements partenaires du Projet TIERED

La liste des membres est mentionnée sur les sites de [l'Institut pour les transformations environnementales](#) et de [l'Institut libre des transformations numériques](#).